

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de NANCY  
Canton de Dieulouard

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE  
**PROCES - VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2020  
à 19 heures 00

Conseil municipal en exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10

L'an deux mille vingt, le douze mars, le Conseil municipal étant réuni dans en lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC

Présents : Jean-Jacques BIC - Jean-Paul BRUCHE - Laurence ECKMANN - Emmanuel FERREIRA - Grâce L'HUILLIER - Christian MINEL - Marie-Paule SAUDER - Bertrand VIOLE

Absents excusés : Laurent MULLER, Philippe ENGLERT

Pouvoir : Laurent MULLER à Jean-Jacques BIC – Philippe ENGLERT à Bertrand VIOLE

Secrétaire de séance : Bertrand VIOLE

**ORDRE DU JOUR :**

- Compte de gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Taux d'imposition 2020
- Affectation du résultat
- Questions diverses

06/2020	<b>COMPTE DE GESTION 2019</b>
---------	-------------------------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Jacques BIC, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent et le compte de gestion dressé par le receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : unanimité

07/2020	<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b>
---------	----------------------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BRUCHE Jean-Paul, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean-Jacques BIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>TOTAUX</u>
DEPENSES	207 815.48	<b>207 815.48</b>
RECETTES	231 195.25	
EXCEDENT REPORTE N-1	58 211.52	<b>289 406.77</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>81 591.29</b>	
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		<u>TOTAUX</u>
DEPENSES	64 068.32	
RESTES A REALISER	19 870.00	
DEFICIT REPORTE N-1	36 351.57	<b>120 289.89</b>
RECETTES	67 701.56	<b>68 930.56</b>
RESTES A REALISER	1 229.00	
<b>DEFICIT</b>	<b>51 359.33</b>	

Le maire sort et ne prend pas part au vote. Le pouvoir qui lui est donné ne compte pas pour cette délibération. Donc 8 conseillers prennent part au vote.

Vote : unanimité

08/2020	<b>TAUX D'IMPOSITION 2020</b>
---------	-------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020 :

- Taxe foncière (bâti)	10,20 %
- Taxe foncière (non bâti)	44,86 %

Vote : unanimité

09/2020 **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le résultat du compte administratif de l'exercice 2019, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	58 211.52
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 379.77
	<hr/>
	<b>81 591.29</b>

Compte tenu du résultat de la section d'investissement soit :

RESULTAT ANTERIEUR	- 36 351.57
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 633.24
	<hr/>
DEFICIT	- <b>32 718.33</b>
Reste à réaliser dépenses	- 19 870.00
Reste à réaliser recettes	1 229.00
<b>Soit un besoin de financement</b>	<b>51 359.33</b>

Affectation du résultat c/1068 - 51 359.33 et report à nouveau du résultat de fonctionnement  
81 591.29 - 51 359.33 = 30 231.96 (R 002)

Vote : unanimité



*[Handwritten signature in blue ink]*

*[Handwritten signature in blue ink]*

*[Handwritten signature in blue ink]*

*[Handwritten signature in black ink]*

*[Handwritten signature in black ink]*